

## MARSOLET DE SAINT-AIGNAN, NICOLAS 1601-1677

Interprète, commis de la traite, maître de barque, trafiquant et seigneur, originaire des environs de Rouen - peut-être de Saint-Aignan-sur-Ry, comme le suggère son nom -, né en 1587, si l'on en croit l'acte de sépulture, ou en 1601, suivant le rec. 1666, décédé à Québec le 15 mai 1677. Les historiens ne s'accordent pas sur la date de l'arrivée en Nouvelle-France de Marsolet : les uns optent pour 1608, les autres pour 1613 ou 1618. Le seul témoignage un peu explicite est celui de Champlain qui, racontant les événements de 1629, écrivait de Pierre Raye, d'Étienne Brûlé et de Marsolet qu'il les avait « *autrefois mené[s] en [ses] voyages, il y avoit plus de quinze à seize ans* ». Or, justement, nous savons que Champlain, en 1613, avait quitté la France pour un sixième séjour au Canada, au cours duquel il remonta l'Outaouais jusqu'à l'île aux Allumettes, en pays algonquin. C'est cette année-là, croyons-nous, que Marsolet - futur interprète en langues montagnaise et algonquine - débarqua dans la colonie, en compagnie du [présumé - J.B.] fondateur de Québec.

On peut distinguer, dans la longue carrière de Marsolet, deux périodes pendant lesquelles il fit successivement siennes les conceptions de la colonisation dont les tenants s'affrontaient en Nouvelle-France. D'une part, les commerçants et leurs commis, uniquement préoccupés de fourrures et de richesses, s'opposaient à l'établissement d'une population française ; Champlain et ses alliés, d'autre part, luttèrent pour peupler la colonie et évangéliser les Indiens. Jusque vers 1636, Marsolet semble avoir appuyé les marchands ; par la suite, il passa dans l'autre camp. Sur Marsolet, on possède peu de renseignements antérieurs à 1629. En 1623 et 1624, sa présence est signalée à Tadoussac ; le 24 mars 1627, il était à Paris ; à l'été de 1627, de retour au Canada, il prenait part à la traite, au Cap-de-la-Victoire.

Enfin, peut-être est-il ce « *truchement* » qui, en 1625-1626, retenu par une pleurésie, hiverna chez les Jésuites de Québec et consentit à communiquer ses connaissances linguistiques au père Charles Lalemant. Dès son arrivée en Nouvelle-France, Marsolet partagea probablement son activité entre les postes de Tadoussac, de Québec, de Trois-Rivières et les villages algonquins de l'Outaouais, vivant avec les Indiens dans la plus grande liberté et constamment à la recherche de gros profits. C'est du moins ce que laissait entendre Champlain, en 1629, lorsqu'il accusait Marsolet et Brûlé de « *demeure[r] sans religion, mangeant chair Vendredy & Samedy* », de se licencier « *en des desbauches & libertinages desordonnées* » et surtout d'avoir, par amour du lucre, « *trahy leur Roy & vendu leur patrie* » en se mettant au service des Anglais, lors de la prise de Québec par les Kirke.

De Marsolet, Champlain eut une autre raison de se plaindre. L'interprète, en effet, fit échouer son projet d'emmener en France Charité et Espérance, deux Indiennes que le fondateur de Québec avait adoptées. Dans le dessein, peut-être, de garder auprès

de lui les jeunes filles, dont le « *galand* », écrit Champlain, « *vouloit abuser* », ou pour punir Espérance du refus qu'elle avait opposé à ses avances, Marsolet persuada faussement Kirke - fort soucieux de la faveur des Indiens - que ces derniers verraient d'un mauvais oeil le départ des adolescentes. Malgré les dénégations indignées de Champlain et son offre d'apaiser les Indiens par un riche présent, David Kirke ne l'autorisa pas à prendre avec lui ses deux protégées. Cette machination de Marsolet lui valut, de Champlain et d'Espérance, de virulents reproches.

À la fin de l'été 1629, la plupart des Français s'embarquèrent pour la France. Marsolet resta. Au bénéfice des Anglais, il continua d'exercer son métier d'interprète. En 1632, les Français revinrent. De nouveau, Marsolet changea d'allégeance, mais non point entièrement d'attitude : « *En tant d'années qu'on a esté en ces païs, écrivait en 1633 le jésuite Paul Le Jeune, on n'a jamais rien pû tirer de l'interprete ou truchement nommé Marsolet, qui pour excuse disoit qu'il avoit juré qu'il ne donneroit rien du langage des Sauvages à qui que ce fût.* » Seul, le « *Père Charles Lallement le gagna* ». Nicolas Marsolet couvait encore cette vieille méfiance, commune à la majorité des trafiquants, à l'endroit des missionnaires - et des colons - dont on redoutait l'influence sur les Indiens pourvoyeurs de la traite.

Cependant, l'interprète était sur le point de laisser tomber ses préventions. Vers 1636, le mouvement en faveur du peuplement et de l'évangélisation, bien qu'à ses débuts, paraissait irréversible. Marsolet se rallia à l'opinion générale et décida de s'établir. En 1636 ou 1637, un premier enfant fut baptisé le 22 février 1638), il épousait Marie Le Barbier et, le 6 octobre 1637, prenait possession de la seigneurie de Bellechasse, (Berthier-sur-Mer), d'un quart de lieue de front par une lieue et demie de profondeur, que les Cent-Associés lui avaient concédée le 28 mars précédent ; trois ans plus tard, le 20 novembre 1640, il achetait de René Maheu une terre au coteau Sainte-Geneviève. Dès lors, Marsolet mena une vie rangée.

En 1643, par exemple, la Relation en parlait comme d'un collaborateur précieux des missionnaires. Sa longue expérience des questions indiennes et de la traite valut à Marsolet, vers 1642, l'emploi de commis des Cent-Associés ; mais bientôt, tout en exerçant son métier d'interprète, qu'il n'abandonna jamais, Marsolet trafiqua pour son compte. En mauvais termes avec les dirigeants de la Communauté des Habitants, dont il désapprouvait le luxe et contre lesquels il souleva, en janvier 1646, un mouvement de protestation vite réprimé par le gouverneur, Marsolet dut faire fond sur ses propres ressources pour mener à bien ses entreprises commerciales. Depuis 1647 au moins, il était propriétaire d'une barque qu'il utilisait dans ses voyages de traite à Tadoussac.

Plus tard, vers 1660, il semble avoir tenu boutique à Québec : en décembre 1664, par exemple, on l'accusait d'avoir débité du vin à 25s. le pot, malgré les arrêts du

conseil. En 1663, il était au nombre des 17 colons à qui le gouverneur Pierre Dubois Davaugour avait, le 4 mars, affermé pour deux ans la traite de Tadoussac; toutefois, ce bail, jugé irrégulier, fut peu après cassé par le Conseil souverain.

Entièrement tourné vers la traite, le « *petit roi de Tadoussac* » ne se mit guère en peine, peut-être faute de capitaux, d'exploiter les nombreuses concessions dont il fut le bénéficiaire. Après la seigneurie de Bellechasse, qu'il céda le 15 novembre 1672 à M. Berthier, Marsolet avait reçu : de l'abbé de La Ferté, le 5 avril 1644, les prairies Marsolet, un arrière-fief d'une demi-lieue de front par deux de profondeur, dans la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine ; de la Compagnie de la Nouvelle-France, le 16 avril 1647, la même étendue de terre, dans une partie de la future seigneurie de Gentilly, qu'il vendit à Michel Pelletier de La Prade le 23 octobre 1671 ; et de Jean Talon, le 3 novembre 1672, le fief Marsolet, d'une demi-lieue de front par une lieue et demie de profondeur, dans la future seigneurie de Lotbinière.

Aucun de ces fiefs ne fut habité ou défriché par les soins de Marsolet. Dans la censive de Québec, Marsolet possédait deux autres terres : 71 arpents au coteau Sainte-Geneviève, accordés par la Compagnie de la Nouvelle-France le 29 mars 1649, et 16 arpents sur la rivière Saint-Charles, concédés par Louis d'Ailleboust le 10 février 1651. Seule la terre du coteau Sainte-Geneviève fut mise en culture - en 1668, Marsolet déclare que les 71 arpents sont « *à présent en labour* » et qu'il y « *a fait bastir deux logis et une grange* » - ; il semble, comme le laisse croire le bail à ferme passé entre Marsolet et Raymond Pagé, dit Carcy, en 1656, que cette terre fut surtout exploitée par des fermiers.

Peu avant 1660, et bien qu'à l'occasion il servît encore d'interprète, Nicolas Marsolet mit fin à ses courses vers Tadoussac pour se consacrer à ses affaires à Québec. C'est dans cette ville qu'il décéda le 15 mai 1677. Sa veuve, qui lui avait donné dix enfants, convola avec Denis Le Maistre, le 8 mai 1681. Elle fut inhumée à Québec le 21 février 1688. Quant aux enfants de Marsolet, quelques-uns s'allièrent aux meilleures familles de la colonie.

Avec le vieil interprète disparaissait, en 1677, l'un des derniers témoins des premières années de Québec. Ces années héroïques, Nicolas Marsolet les avait, certes, vécues intensément. Il nous plaît de reconnaître en lui l'un de ces hommes épris d'aventure, courageux, durs à la tâche, qui, même s'ils ne furent pas toujours sans reproche, contribuèrent à bâtir la Nouvelle-France.

André Vachon

AJQ, Greffe de Guillaume Audouart, 10 fév. 1651, 10 juillet 1656 ; Greffe de Henry Bancheron, 16 avril 1647 ; Greffe de Pierre Duquet, 15 nov. 1672 ; Greffe de Jean Guitet, 6 oct. 1637 ; Greffe de

Martial Piraube, 20 nov. 1640 ; Greffe de Gilles Rageot, 23 oct. 1671.- Champlain, oeuvres, Laverdière), 1 062, 1 228, 1 249s., 1 253-1 263.- JJ, Laverdière et Casgrain), 30s., 86, 94, 147s., 154s.- JR, Thwaites), IV : 206-214, V : 112, XXIV : 132, LXXI : 84.- Jug. et délib., I : passim.- Ord. comm., P.-G. Roy), I : 3s.- Papier terrier de la Cie des I. O., P.-G. Roy), 37-39.- Recensement de 1666.- P.-G. Roy, Inv. concessions, I : 243, 245s. ; II : 7, 187s. ; III : 76s.- Sagard, Histoire du Canada, Tross), II : 333s., 522s.- La Famille Marsolet de Saint-Aignan, BRH, XL, 1934, : 385-409.

© 2000 University of Toronto/Université Laval

[www.blaquiere.ca/tng](http://www.blaquiere.ca/tng)